

Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 16 décembre 2019

Sous la présidence de M. Hubert DITSCH, Maire

Convocation du 10 décembre 2019

*Membres présents :*

Mrs. Denis BELLINGER, Alain COURCELLE, Frédéric DROUIN, Emmanuel LEVAUX,  
Jean-Michel MAGARD, Fabrice MAUFAY  
Mmes Isabelle CORNETTE, Gaëlle BESSIN Isabelle HIGUET, Florence KARL,  
Christine MANGIN, Norlhouda WERNAIN

*Membre absent :*

M. Laurent RETTER

Le procès-verbal de la séance précédente a été approuvé à l'unanimité.

**1 - Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.)**

Dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme de Volstroff et de ses phases d'études, après le diagnostic sur l'état initial de la commune, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) a été présenté en réunion publique le mercredi 20 novembre 2019.

Monsieur le Maire présente ce soir à l'ensemble des membres du Conseil Municipal ce document scindé en trois parties :

- Les espaces naturels, agricoles et forestiers,
- La vie du village,
- Le tissu urbain et ses quartiers.

Les échanges ont porté sur les divers aspects du P.A.D.D.  
Aucune objection a été formulée à l'encontre de ce document.

**2 - Décisions budgétaires modificatives**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux écritures suivantes sur le budget de l'exercice 2019 :

**SECTION D'INVESTISSEMENT :**

**CREDITS A OUVRIR**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2121	OPNI	Plantations d'arbres et d'arbustes	200,-

**CREDITS A REDUIRE**

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
23	2315	OPNI	Installations, matériel et outillage techniques	200,-

### 3 - Adhésion à Panneau Pocket

Monsieur le Maire expose la possibilité d'adhérer à un dispositif qui permet à tous les citoyens ayant téléchargé l'application dénommée Panneau Pocket sur leur smartphone, d'être prévenus en cas d'alerte nucléaire, alerte météo et toutes autres consignes venant de la préfecture. Des informations au niveau municipal pourront également être transmises.

Panneau Pocket viendra donc renforcer la communication auprès de nos administrés.

Après avoir entendu cette présentation, et après en avoir débattu, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, décide d'adhérer à ce dispositif.

### 4 - Achat de gaz naturel

- **Adhésion à la convention constitutive de groupement de commandes du Département de la Moselle pour l'achat de gaz naturel**
- **Lancement d'une (des) consultations (s) pour l'achat de gaz naturel**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L. 333-1 et L.441-1 du Code de l'Energie, tous les consommateurs d'électricité et de gaz naturel peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché et quitter les tarifs règlementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Monsieur le Maire précise que la suppression des tarifs règlementés de vente implique une obligation de mise en concurrence pour les acheteurs soumis au code de la commande publique.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Département de la Moselle (coordonnateur) a mandaté son assistant Moselle Agence Technique à créer un groupement de commandes pour la fourniture de gaz naturel.

Monsieur le Maire ajoute que ce groupement de commandes vise à maîtriser au mieux l'aspect budgétaire de ces changements et à en tirer le meilleur profit, par le regroupement des besoins de ses adhérents et une mise en concurrence optimisée des fournisseurs.

Monsieur le Maire précise que la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur (Département de la Moselle) et que le début de fourniture sera fixé à la clôture du contrat actuel ;

Monsieur le Maire, à la fin de son exposé, sollicite les conseillers municipaux sur ce dossier.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L1414-3-II ;

VU le code de la Commande publique ;

VU la convention constitutive du groupement de commande ci-jointe en annexe ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- AUTORISE l'adhésion de la Commune de Volstroff au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle, pour l'achat de gaz naturel ;
- APPROUVE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel (jointe en annexe) ;
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel ;
- AUTORISE le lancement de la (des) consultations(s) et la passation des contrats correspondants, ainsi que la signature de toutes pièces nécessaires à l'exécution de ces contrats ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant ; issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement ; et ce, sans distinction de procédures ou de montants.
- PRECISE que les dépenses inhérentes à l'achat de gaz naturel seront inscrites aux budgets correspondants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Maire,